ART. 69 N° 445

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3833)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 445

présenté par Mme Gaillard, rapporteure au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 69

Supprimer le 2° du III.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.